

# Demande de dérogation de transport d'espèces protégées.

## Sommaire :

• Le demandeur	Page 1
• Les espèces concernées	Page 1 à 13
• Le transport	Page 14 et 15
• Le protocole de transport et de relâché	Page 15
• Les lieux d'interventions	Page 15 et 16
• Le relâché	Page 16 à 18
• Liste des personnes intervenant dans les transports	Page 18

## Le demandeur :

Le centre de soins de la faune sauvage de Tonneins a pour objectif l'accueil et les soins aux espèces sauvages de la faune européenne, momentanément incapables de pourvoir à leur survie en vue de leur réhabilitation dans leur milieu naturel.

Coordonnées du CSFST :

Association du centre de soins de la faune sauvage de Tonneins

Siret : 88156425600017

Adresse : 557, Allée du 09 août 1944 47400 Tonneins

Téléphone : 06 18 53 72 55

Mail : soinsfaunesauvagetonneins@yahoo.com

Conformément au 4° de l'article L4411-2 du code de l'environnement Madame Léveillé Lou directrice du CSFST sollicite, pour le Centre de sauvegarde de la faune sauvage, situé à Tonneins, une dérogation de transport pour une durée de cinq ans.

Cette demande de dérogation concerne les espèces d'animaux mentionnées à l'autorisation d'ouverture n° 47-2020-07-01-005, et pour l'ensemble du territoire sur lequel il intervient, ou est susceptible d'intervenir.

## Les espèces concernées :

### A- Mammifères

#### CHIROPTÈRES

#### RHINOLOPHIDAE

Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) LC Espèce réglementée / Protégée \*  
Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) LC Espèce réglementée / Protégée \*  
Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) LC Espèce réglementée / Protégée \*  
Rhinolophe de (Mehely) (*Rhinolophus mehelyi*) CR Espèce menacée / Protégée

## **MOLOSSIDAE**

Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*) NT Espèce réglementée / Protégée \*

## **MINIOPTERIDAE**

Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) VU Espèce menacée / Protégée \*

## **VESPERTILIONIDAE**

Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) LC Espèce réglementée / Protégée \*

Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*) NT Espèce réglementée / Protégée

Murin des marais (*Myotis dasycneme*) EN Espèce menacée / Protégée

Murin de Brandt (*Myotis brandtii*) LC Espèce réglementée / Protégée

Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) LC Espèce réglementée / Protégée \*

Murin d'Alcathoe (*Myotis alcathoe*) LC Espèce réglementée / Protégée \*

Murin à oreilles échancrees (*Myotis emarginatus*) LC Espèce réglementée / Protégée \*

Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) LC Espèce réglementée / Protégée \*

Murin d'Escalera (*Myotis escalerai*) VU Espèce menacée / Protégée

Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) NT Espèce réglementée / Protégée \*

Grand Murin (*Myotis myotis*) NT Espèce réglementée / Protégée \*

Petit murin (*Myotis blythii*) NT Espèce réglementée / Protégée \*

Murin du Maghreb (*Myotis punicus*) VU Espèce menacée / Protégée \*

Noctule commune (*Nyctalus noctula*) VU Espèce menacée / Protégée \*

Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) NT Espèce réglementée / Protégée \*

Grande noctule (*Nyctalus lasiopterus*) VU Espèce menacée / Protégée \*

Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) NT Espèce réglementée / Protégée \*

Sérotine de Nilsson (*Eptesicus nilssonii*) DD Espèce réglementée / Protégée

Vespertilion bicolore (*Vespertilio murinus*) DD Espèce réglementée / Protégée

Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) NT Espèce réglementée / Protégée \*

Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*) LC Espèce réglementée / Protégée \*

Pipistrelle de (Nathusius Pipistrellus nathusii) NT Espèce réglementée / Protégée \*

Pipistrelle de (Kuhl Pipistrellus kuhlii) LC Espèce réglementée / Protégée \*

Vespère de Savi (*Hypsugo savii*) LC Espèce réglementée / Protégée \*

Oreillard roux (*Plecotus auritus*) LC Espèce réglementée / Protégée \*

Oreillard gris (*Plecotus austriacus*) LC Espèce réglementée / Protégée \*

Oreillard montagnard (*Plecotus macrobullaris*) VU Espèce menacée / Protégée

Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) LC Espèce réglementée / Protégée \*

(\*) Espèces présentes en Aquitaine

## **MUSTELLIDAE**

Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) LC Espèce réglementée / Protégée

Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) CR Espèce menacée / Protégée

## **VIVERRIDAE**

Genette commune (*Genetta genetta*) LC Espèce réglementée / Protégée

### **SCIURIDAE**

Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) LC Espèce réglementée / Protégée

### **CASTORIDAE**

Castor d'Eurasie (*Castor fiber*) LC Espèce réglementée / Protégée

### **ERINACEIDAE**

Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) LC / Protégée

### **ARVICOLINAE**

Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) NT / Protégée

### **FELIDAE**

Chat sauvage (*Felis silvestri*s) LC Espèce réglementée / Protégée

### **SORICIDAE**

Crossope aquatique *Neomys fodiens* LC / Protégée

## B- Les oiseaux :

### **Tytonidés**

Effraie des clochers (*Tyto alba*)

### **Strigidés**

Petit-duc scops/Hibou petit-duc (*Otus scops*)

Grand-duc d'Europe/Hibou grand-duc (*Bubo bubo*)

Chouette hulotte (*Strix aluco*)

Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*)

Hibou moyen-duc (*Asio otus*)

Hibou des marais (*Asio flammeus*)

### **Falconidés**

Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*)

Faucon crécerellette (*Falco naumanni*).

Faucon d'Eléonore (*Falco eleonorae*).

Faucon kobez (*Falco vespertinus*)

Faucon émerillon (*Falco columbarius*)

Faucon hobereau (*Falco subbuteo*)

Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)

### **Accipitridés (Accipitriformes)**

Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*)

Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)

Elanion blanc (*Elanus caeruleus*)  
Milan royal (*Milvus milvus*)  
Milan noir (*Milvus migrans*)  
Vautour fauve (*Gyps fulvus*)  
Vautour moine (*Aegypius monachus*)  
Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*)  
Busard des roseaux/Busard harpaye (*Circus aeruginosus*)  
Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)  
Busard cendré/Busard montagu (*Circus pygargus*)  
Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*)  
Autour des palombes (*Accipiter gentilis*)  
Buse variable (*Buteo buteo*)  
Buse pattue (*Buteo lagopus*)  
Aigle pomarin (*Aquila pomarina*)  
Aigle de Bonelli (*Aquila fasciata/Hieraetus fasciatus*)  
Aigle botté (*Aquila pennata/Hieraetus pennatus*)  
Aigle criard (*Aquila clanga*).  
Aigle royal/Aigle fauve/Aigle doré (*Aquila chrysaetos*).

### **Threskiornithidés (Ciconiiformes)**

Ibis falcinelle (*Plegadis falcinellus*).  
Spatule blanche (*Platalea leucorodia*).

### **Ardéidés (Ciconiiformes)**

Butor étoilé/Grand butor (*Botaurus stellaris*).  
Blongios nain/Butor blongios (*Ixobrychus minutus*).  
Bihoreau gris/Héron bihoreau (*Nycticorax nycticorax*).  
Crabier chevelu/Héron crabier (*Ardeola ralloides*).  
Héron garde-bœufs (*Bubulcus ibis*).  
Héron cendré (*Ardea cinerea*).  
Héron pourpré (*Ardea purpurea*).  
Grande Aigrette (*Ardea alba/Casmerodius albus/Egretta alba*).  
Aigrette garzette (*Egretta garzetta*).

### **Sulidés (Pélécaniformes)**

Fou de Bassan (*Morus bassanus/Sula bassana*).

### **Phalacrocoracidés (Pélécaniformes)**

Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*).  
Cormoran huppé (*Phalacrocorax aristotelis*).

### **Anatidés (Ansériformes)**

Bernache cravant (*Branta bernicla*).  
Bernache nonnette (*Branta leucopsis*).  
Cygne tuberculé/Cygne muet (*Cygnus olor*).  
Cygne de Bewick/Cygne siffleur (*Cygnus columbianus/Cygnus bewickii*).  
Cygne chanteur/Cygne sauvage (*Cygnus cygnus*).  
Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*).  
Sarcelle marbrée (*Marmaronetta angustirostris*).  
Fuligule nyroca (*Aythya nyroca*).  
Harle piette (*Mergellus albellus/ Mergus albellus*).  
Harle bièvre (*Mergus merganser*).

Harle huppé (*Mergus serrator*).  
Erismature à tête blanche (*Oxyura leucocephala*).

### **Gaviidés (Gaviiformes)**

Plongeon catmarin (*Gavia stellata*).  
Plongeon arctique (*Gavia arctica*).  
Plongeon imbrin (*Gavia immer*).

### **Procellaridés (Procellariiformes)**

Fulmar boréal/Pétrel fulmar/Fulmar glacial (*Fulmarus glacialis*).  
Puffin cendré (*Calonectris diomedea*).  
Puffin des Anglais (*Puffinus puffinus*).  
Puffin yelkouan (*Puffinus yelkouan*).  
Puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*).

### **Hydrobatidés (Procellariiformes)**

Océanite tempête/Pétrel tempête (*Hydrobates pelagicus*).  
Océanite culblanc/Pétrel culblanc (*Oceanodroma leucorhoa*).

### **Podicipédidés (Podicipediformes)**

Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*/Podiceps ruficollis).  
Grèbe jougris (*Podiceps grisegena*).  
Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*).  
Grèbe esclavon (*Podiceps auritus*).  
Grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*).

### **Ciconiidés (Ciconiiformes)**

Cigogne noire (*Ciconia nigra*).  
Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*).

### **Gruidés (Gruiformes)**

Grue cendrée (*Grus grus*).

### **Otididés (Gruiformes)**

Outarde barbue/Grande outarde (*Otis tarda*).  
Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*).

### **Rallidés (Gruiformes)**

Râle des genêts (*Crex crex*).  
Marouette poussin (*Porzana parva*).  
Marouette de Baillon (*Porzana pusilla*).  
Marouette ponctuée (*Porzana porzana*).  
Talève sultane/Poule sultane/Porphyrion bleu (*Porphyrio porphyrio*).

### **Burhinidés (Charadriiformes)**

Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*).

### **Recurvirostridés (Charadriiformes)**

Echasse blanche (*Himantopus himantopus*).  
Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*).

### **Charadriidés (Charadriiformes)**

Grand gravelot (*Charadrius hiaticula*).  
Petit gravelot (*Charadrius dubius*).  
Gravelot à collier interrompu/Gravelot de Kent (*Charadrius alexandrinus*).  
Pluvier guignard (*Charadrius morinellus/Eudromias morinellus*).

### **Scolopacidés (Charadriiformes)**

Chevalier culblanc (*Tringa ochropus*).  
Chevalier sylvain (*Tringa glareola*).  
Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos/Tringa hypoleucos*).  
Tourne-pierre à collier (*Arenaria interpres*).  
Bécasseau sanderling (*Calidris alba/Crocethia alba*).  
Bécasseau minute (*Calidris minuta*).  
Bécasseau de Temminck (*Calidris temminckii*).  
Bécasseau cocorli (*Calidris ferruginea*).  
Bécasseau violet (*Calidris maritima*).  
Bécasseau variable (*Calidris alpina*).  
Phalarope à bec large (*Phalaropus lobatus*).

### **Glaréolidés (Charadriiformes)**

Glaréole à collier (*Glareola pratincola*).

### **Laridés (Charadriiformes)**

Goéland cendré (*Larus canus*).  
Goéland d'Audouin (*Larus audouinii*).  
Goéland marin (*Larus marinus*).  
Goéland argenté (*Larus argentatus*).  
Goéland leucophée (*Larus cachinnans michahellis/Larus michahellis*).  
Goéland brun (*Larus fuscus*).  
Mouette rieuse (*Larus ridibundus*).  
Goéland railleur (*Larus genei*).  
Mouette mélanocephale (*Larus melanocephalus*).  
Mouette pygmée (*Larus minutus*).  
Mouette tridactyle (*Rissa tridactyla*).  
Sterne hansel (*Sterna nilotica/Gelochelidon nilotica*).  
Sterne caspienne (*Sterna caspia/Hydroprogne caspia*).  
Sterne caugek (*Sterna sandvicensis*).  
Sterne de Dougall (*Sterna dougallii*).  
Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*).  
Sterne arctique (*Sterna paradisaea*).  
Sterne naine (*Sterna albifrons/Sternula albifrons*).  
Guifette moustac (*Chlidonias hybrida*).  
Guifette noire (*Chlidonias niger*).

### **Alcidés (Charadriiformes)**

Guillemot de Troïl (*Uria aalge*).  
Pingouin torda/Petit pingouin (*Alca torda*).  
Macareux moine (*Fratercula arctica*).

### **Caprimulgidés (Caprimulgiformes)**

Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*).

### **Apodidés (Apodiformes)**

Martinet à ventre blanc/Martinet alpin (*Tachymarptis melba/Apus melba*).

Martinet noir (*Apus apus*).

Martinet pâle (*Apus pallidus*).

### **Coraciidés (Coraciiformes)**

Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*).

### **Alcédinidés (Coraciiformes)**

Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*).

### **Méropidés (Coraciiformes)**

Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*).

### **Upupidés (Upupiformes)**

Huppe fasciée (*Upupa epops*).

### **Picidés (Piciformes)**

Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*).

Pic épeichette (*Dendrocopos minor*).

Pic mar (*Dendrocopos medius*).

Pic à dos blanc/Pic leuconote (*Dendrocopos leucotos*).

Pic épeiche (*Dendrocopos major*).

Pic tridactyle (*Picoides tridactylus*).

Pic noir (*Dryocopus martius*).

Pic vert/Pivert (*Picus viridis*).

Pic cendré (*Picus canus*).

### **Laniidés (Passériformes)**

Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*).

Pie-grièche à poitrine rose (*Lanius minor*).

Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*).

Pie-grièche méridionale (*Lanius meridionalis*).

Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*).

### **Oriolidés (Passériformes)**

Loriot d'Europe/Loriot jaune (*Oriolus oriolus*).

### **Corvidés (Passériformes)**

Casse-noix moucheté (*Nucifraga caryocatactes*).

Crave à bec rouge (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*).

Chocard à bec jaune/Chocard des Alpes (*Pyrrhocorax graculus*).

Choucas des tours (*Corvus monedula*).

Corneille mantelée (*Corvus corone cornix/Corvus cornix*).

Grand Corbeau (*Corvus corax*).

### **Cuculidés (Cuculiformes)**

Coucou gris (*Cuculus canorus*).

### **Paridés (Passériformes)**

Mésange charbonnière (*Parus major*).  
Mésange bleue (*Parus caeruleus*).  
Mésange noire (*Parus ater*).  
Mésange nonnette (*Parus palustris*).  
Mésange boréale (*Parus montanus*).  
Mésange huppée (*Parus cristatus*).

### **Hirundinidés (Passériformes)**

Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*).  
Hirondelle rustique/Hirondelle de cheminée (*Hirundo rustica*).  
Hirondelle de rochers (*Ptyonoprogne rupestris*).  
Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum/Delichon urbica*).  
Hirondelle rousseline (*Cecropis daurica/Hirundo daurica*).

### **Aegithalidés (Passériformes)**

Mésange à longue queue (*Aegithalos caudatus*).

### **Cisticolidés (Passériformes)**

Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*).

### **Reguliidés (Passériformes)**

Roitelet à triple bandeau (*Regulus ignicapilla*).  
Roitelet huppé (*Regulus regulus*).

### **Troglodytidés (Passériformes)**

Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*).

### **Sittidés (Passériformes)**

Sittelle torchepot (*Sitta europaea*).  
Tichodrome échelette (*Tichodroma muraria*).

### **Certhiidés (Passériformes)**

Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*).  
Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*).

### **Alaudidés (Passériformes)**

Alouette calandre (*Melanocorypha calandra*).  
Alouette calandrelle (*Calandrella brachydactyla*).  
Cochevis huppé (*Galerida cristata*).  
Cochevis de Thékla (*Galerida theklae*).  
Alouette lulu (*Lullula arborea*).  
Alouette haussicol (*Eremophila alpestris*).

### **Sylviidés (Passériformes)**

Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*).  
Locustelle tachetée (*Locustella naevia*).  
Locustelle luscinioïde (*Locustella luscinoides*).  
Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*).  
Lusciniole à moustaches (*Acrocephalus melanopogon*).  
Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*).  
Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*).  
Rousserolle effarvatte (*Acrocephalus scirpaceus*).  
Rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*).  
Hypolaïs polyglotte/Petit contrefaisant (*Hippolais polyglotta*).  
Hypolaïs icterine/Grand contrefaisant (*Hippolais icterina*).  
Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*).  
Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*).  
Pouillot ibérique/Pouillot véloce ibérique (*Phylloscopus ibericus/Phylloscopus brehmii*).  
Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*).  
Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*).  
Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*).  
Fauvette des jardins (*Sylvia borin*).  
Fauvette babillard (*Sylvia curruca*).  
Fauvette orphée (*Sylvia hortensis*).  
Fauvette grisette (*Sylvia communis*).  
Fauvette pitchou (*Sylvia undata*).  
Fauvette sarde (*Sylvia sarda*).  
Fauvette à lunettes (*Sylvia conspicillata*).  
Fauvette passerinette (*Sylvia cantillans*).  
Fauvette mélanocéphale (*Sylvia melanocephala*).

### **Sturnidés (Passériformes)**

Etourneau unicolore (*Sturnus unicolor*).

### **Turdidés (Passériformes)**

Merle à plastron (*Turdus torquatus*).

### **Muscicapidés (Passériformes)**

Rouge-gorge familier (*Erithacus rubecula*).  
Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*).  
Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*).  
Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*).  
Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*).  
Trier des prés/Traquet trier (*Saxicola rubetra*).  
Trier pâtre/Traquet pâtre (*Saxicola torquatus/Saxicola torquata*).  
Traquet motteux (*Oenanthe cenanthe*).  
Traquet oreillard (*Oenanthe hispanica*).  
Traquet rieur (*Oenanthe leucura*).  
Monticole de roche/Merle de roche (*Monticola saxatilis*).  
Monticole bleu/Merle bleu (*Monticola solitarius*).  
Gobemouche gris (*Muscicapa striata*).  
Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*).  
Gobemouche à collier (*Ficedula albicollis*).

### **Cinclidés (Passériformes)**

Cinclus plongeur (*Cinclus cinclus*).

### **Passeridés (Passériformes)**

Moineau domestique (*Passer domesticus*).  
Moineau espagnol (*Passer hispaniolensis*).  
Moineau friquet (*Passer montanus*).  
Moineau soulcie (*Petronia petronia*).  
Niverolle alpine/Niverolle des Alpes (*Montifringilla nivalis*).

### **Prunellidés (Passériformes)**

Accenteur alpin (*Prunella collaris*).  
Accenteur mouchet (*Prunella modularis*).

### **Motacillidés (Passériformes)**

Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*).  
Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*).  
Bergeronnette grise (*Motacilla alba*).  
Pipit rousseline (*Anthus campestris*).  
Pipit farlouse/Pipit des prés (*Anthus pratensis*).  
Pipit des arbres (*Anthus trivialis*).  
Pipit spioncelle (*Anthus spinolletta*).  
Pipit maritime (*Anthus petrosus*).

### **Fringillidés (Passériformes)**

Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*).  
Pinson du nord/Pinson des Ardennes (*Fringilla montifringilla*).  
Serin cini (*Serinus serinus*).  
Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*/*Chloris chloris*).  
Tarin des aulnes (*Carduelis spinus*).  
Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*).  
Venturon montagnard (*Serinus citrinella*/*Carduelis citrinella* *citrinella*).  
Venturon corse (*Serinus corsicanus*/*Carduelis citrinella* *corsicana*).  
Sizerin flammé (*Carduelis flammea*).  
Linotte à bec jaune (*Carduelis flavirostris*/*Acanthis flavirostris*).  
Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*/*Acanthis cannabina*).  
Roselin cramoisi (*Carpodacus erythrinus*).  
Bec-croisé des sapins (*Loxia curvirostra*).  
Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*).  
Grosbec casse-noyaux (*Coccothraustes coccothraustes*).

### **Emberizidés (Passériformes)**

Bruant proyer (*Emberiza calandra*/*Miliaria calandra*).  
Bruant jaune (*Emberiza citrinella*).  
Bruant fou (*Emberiza cia*).  
Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*).  
Bruant zizi (*Emberiza cirlus*).  
Bruant mélanocéphale (*Emberiza melanocephala*).  
Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*).  
Bruant lapon (*Calcarius lapponicus*).  
Bruant des neiges (*Plectrophenax nivalis*).

## **C- Les reptiles**

### **TESTUDINIDAE**

Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) VU / protégée

### **EMYDIDAE**

Cistude d'Europe (*Ernys orbicularis*) LC / Protégée

#### **GEOEMYDIDAE**

Ernyde lépreuse (*Mauremys leprosa*) VU / Protégée

#### **PHYLLODACTYLIDAE**

Tarente de Maurétanie (*Tarentola mauritanica*) LC / Protégée

#### **GEKKONIDAE**

Hémidactyle verruqueux (*Hemidactylus turcicus*) LC / Protégée

#### **SPHAERODACTYLIDAE**

Eulepte d'Europe (*Euleptes europaea*) LC / Protégée

#### **LACERTIDAE**

Psammodrome algire (*Psammodromus algirus*) LC / Protégée

Psammodrome d'Edwards (*Psammodromus edwarsianus*) NT / Protégée

Lézard ocellé d'Europe (*Timon lepidus*) VU / Protégée

Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*) LC / Protégée

Lézard des souches (*Lacerta agilis*) NT / Protégée

Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) LC / Protégée

Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*) LC / Protégée

Lézard catalan (*Podarcis liolepis*) LC / Protégée

Lézard sicillien (*Podarcis siculus*)

#### **ANGUIDAE**

Orvet fragile (*Anguis fragilis*) LC / Protégée

#### **SERPENTES**

##### **COLUBRIDAE**

Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) LC / Protégée

Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*) LC / Protégée

Couleuvre à échelons (*Rhinechis scalaris*) LC / Protégée

Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) LC / Protégée

Coronelle girondine (*Coronella girondica*) LC / Protégée

## **NATRICIDAE**

Couleuvre à collier helvétique (*Natrix helvetica*) LC/Protégée

Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) NT/ Protégée

Couleuvre tesselée (*Natrix tessellata*)

## **PSAMMOPHIIDAE**

Couleuvre de Montpellier occidentale *Malpolon monspessulanus* LC / Protégée

## **VIPERIDAE**

Vipère péliaude (*Vipera berus*) VU / Protégée

Vipère d'Orsini (*Vipera ursinii*) EN / Protégée

Vipère aspic (*Vipera aspis*) NT/ Protégée

## D- Les amphibiens

### **SALAMANDRIDAE**

Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) VU / Protégée

Salamandre de Corse (*Salamandra corsica*) LC / Protégée

Salamandre noire (*Salamandra atra*) VU / Protégée

Salamandre de Lanza (*Salamandra lanzai*) NT/ Protégée

Calotriton des Pyrénées (*Calotriton asper*) VU / Protégée

Euprocte de Corse (*Euproctus montanus*) LC / Protégée

Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) NT/ Protégée

Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) LC / Protégée

Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) LC / Protégée

Triton crêté (*Triturus cristatus*) NT/ Protégée

Triton marbré (*Triturus marmoratus*) NT/ Protégée

### **PIPIDAE**

Xénope lisse (*Xenopus laevis*) NA / Non protégée

### **ALYTIDAE**

Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) LC / Protégée

### **DISCOGLOSSIDAE**

Discoglosse peint (*Discoglossus pictus*) NA / Non protégée Discoglosse sarde *Discoglossus sardus* LC / Protégée

#### **BOMBINA TORIDAE**

Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) VU / Protégée

#### **PELOBA TIDAE**

Pélobate brun (*Pelobates fuscus*) EN / Protégée

Pélobate cultripède (*Pelobates cultripes*) VU / Protégée

#### **PELODYTIDAE**

Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) LC / Protégée

#### **BUFONIDAE**

Crapaud commun (*Bufo bufo*) LC / Protégée

Crapaud épineux (*Bufo spinosus*) NE / Protégée

Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) LC / Protégée

Crapaud vert (*Bufo viridis*) NT / Protégée

#### **HYLIDAE**

Rainette verte (*Hyla arborea*) NT / Protégée

Rainette ibérique (*Hyla molleri*) VU / Protégée

Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) LC / Protégée

#### **RANIDAE**

Grenouille rousse (*Rana temporaria*) LC / Protégée

Grenouille des champs (*Rana arvalis*) EN / Protégée

Grenouille des Pyrénées (*Rana pyrenaica*) EN / Protégée

Grenouille agile (*Rana dalmatina*) LC / Protégée

Grenouille de Lessona (*Pelophyax lessonae*) NT / Protégée

Grenouille commune (*Pelophyax esculentus*) NT / Protégée

Grenouille rieuse (*Pelophyax ridibundus*) LC / Protégée

Grenouille de Pérez (*Pelophyax perezi*) NT / Protégée

Grenouille de Graf (*Pelophyax grafi*) NT / Protégée

## **Le transport :**

La capacitaire du Centre de sauvegarde n'est pas en mesure d'assurer tous les déplacements nécessaires à la prise en charge et /ou au relâcher des animaux accueillis.  
Pour pallier ce manque, le Centre propose aux bénévoles une formation visant à leur apporter les connaissances et les compétences nécessaires pour transporter/relâcher les animaux.

#### a- Du lieu de découverte vers le centre de sauvegarde

Pour la majorité des cas, les découvreurs (personnes qui découvrent l'animal en détresse) nous emmènent l'animal directement au centre de soins. Si la personne ne peut pas se déplacer, deux options sont envisageables : l'amener dans une de nos cliniques relais ou une personne salariée ou bénévole se déplace pour aller chercher l'animal.

Nous faisons toujours notre maximum pour que l'animal fasse le moins de trajet possible et qu'il soit pris en charge au plus vite.

Nous avons plusieurs cliniques relais pour nous aider à acheminer les animaux :

- La Réole : la clinique de l'Horizon (2 bis chemin des grignons 33190 La Réole)
- Villeneuve-sur-Lot : la clinique Aliénore (18 avenue Jacques- Bordeneuve 47300 Villeneuve-sur-Lot)
- Colayrac-Saint-Cirq : la clinique du rond-point (1340 route d'Agen 47450 Colayrac-Saint-Cirq)
- Bergerac : la clinique Beausoleil (8 bd beausoleil 24100 Bergerac) et la clinique Aliénore (15 avenue Marceau feyry 24100 Bergerac)
- Montayral : la clinique vétérinaire Sevetys (32 avenue de Fumel 47500 Montayral)

#### b- Des animaux blessés vers nos cabinets vétérinaires partenaires

Le centre de soins s'assure de la bonne prise en charge des animaux. Pour cela, nous devons faire appel à des cabinets vétérinaires partenaires. Ils nous aident pour les soins, les radiographies, les euthanasies et les opérations (pose de broche, énucléations, amputations ...). Pour cela, nous avons la chance d'avoir la clinique vétérinaire V+ de Tonneins à 5 minutes du centre de soins avec une vétérinaire spécialisée en NAC qui a déjà travaillé avec la faune sauvage.

#### c- Des animaux vers un autre centre de soins

Certaines situations nous mènent à transporter des animaux vers d'autres centres de soins. Nous avons déjà eu le cas pour certains vautours que nous avons transférés à Hegaldia ou certains animaux qui avaient besoin d'opérations spécifiques que nous avons pu amener au centre de soins LPO Aquitaine.

#### d- Des animaux vers une structure d'accueil (refuge, parc zoologique) :

Le CSFST est amené à prendre les tortues d'Hermann et Grecqua blessées ou malade. Lorsque celles-ci sont aptes à être transférées et maintenues en captivité, nous les faisons prendre en charge par des refuges comme celui de Mescoules (lieu-dit la pleyssade 24240 Mescoules) par exemple.

Dans le cas où un individu ne pourrait être relâché dans son milieu en raison d'un handicap ou dans le cas d'une espèce invasive, il peut être envisagé un placement dans une structure d'accueil. Ce type de placement n'est envisagé qu'à la condition que l'individu soit en bonne santé et apte à vivre en captivité.

### e- Des animaux morts vers un laboratoire

Dans le cadre d'études épidémiologiques ou de recherche de maladie, les animaux morts peuvent être confiés à un laboratoire (SAGIR) afin de réaliser les examens nécessaires. En cas de découverte de zoonose, le Centre en avertira immédiatement la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection des Populations.

## Le protocole de transport et de relâché :

- Le transport :

Lorsqu'un animal doit être transporté plusieurs règles sont à suivre :

- L'animal doit être mis dans un carton solide ou dans une cage de transport adaptée à sa morphologie.
- Un linge ou du papier journal doit être mis dans le carton ou dans la cage de transport ce qui va permettre d'absorber les selles et de ne pas abîmer le plumage ou le pelage de l'animal.
- Il ne faut pas mettre d'eau ou de nourriture dans le contenant de transport.
- Une bouillotte ou une bouteille d'eau chaude enveloppée dans un tissu doit être mis dans le contenant de transport afin d'éviter à l'animal d'entrer en hypothermie.
- L'animal doit voyager dans le noir afin d'éviter tout stress supplémentaire.
- Le transporteur ne doit pas mettre de radio ou de musique pendant le transport de l'animal.
- Pour le bien-être de l'animal, le transporteur ne devra pas fumer dans le véhicule.
- L'animal devra être acheminé au plus vite au centre de soins et par le trajet le plus court.

Chaque découvreur et chaque bénévole sont mis au courant de ses règles dès le premier trajet qu'ils ont à effectuer.

- Le relâché :

Les personnes ayant le droit de relâcher des animaux du centre de soins sont les salariés et les bénévoles. Pour les bénévoles, seuls ceux qui ont déjà réalisé des transports d'animaux et qui ont participé à des relâchés avec la capacitaire du centre sont amenés à réaliser eux-mêmes des relâchés.

Le lieu et le jour du relâché sont choisis par la capacitaire du CSFST.

## Les lieux d'interventions :

### a- Le département d'implantation du CSFST

Depuis les années 1980, le centre de soins de Tonneins a ouvert ses portes afin de soigner et de réhabiliter la faune sauvage local. Le centre a dû fermer plusieurs fois à cause de l'aspect financier. L'association actuelle a pu la rouvrir en juillet 2020 après plus de 3 ans de fermeture. Le CSFST accueille chaque année plus d'animaux, sur l'année 2021 nous avons eu un total de 1459 animaux contre plus de 1800 en 2025. Le département où nous intervenons le plus est le Lot-et-Garonne concernant les accueils et les relâchés.

### b- Les autres départements d'actions du CSFST

Le CSFST accueille cependant des animaux d'autres départements pour plusieurs raisons qui sont : le manque de centre de soins dans certains départements et le fait que malgré qu'il y ait un

centre de soins dans le département de découverte, nous sommes les plus proches pour l'accueil des animaux en détresse.

Les départements concernés sont la Dordogne, la Gironde, le Lot, le Tarn-et-Garonne, le Gers, la Haute-Garonne et les Landes.

### c- Les centres de soins autour du Lot-et-Garonne

Plusieurs centres de soins sont susceptibles de prendre en charge certains de nos animaux avec des besoins ou des soins spécifiques, ou de nous demander d'accueillir certains de leurs animaux. Proche de notre centre de soins, nous avons : la LPO Aquitaine (Gironde), Paloume (Landes) et la Belette (Lot). Les centres de soins les plus éloignés auxquels nous pouvons faire appel sont : Charente-nature (Charente), Hegaldia (Pyrénées-Atlantiques) et l'ENVT de Toulouse (Haute-Garonne)

### d- La loutre d'Europe et le vison d'Europe

Le CSFST a accueilli 3 loutres sur l'année 2024/2025 qui venaient de toute la France. Nous avons eu une loutre venant des Deux-Sèvres, une de Beauval nature (Centre-Val de Loire) et une de la LPO Aquitaine qui était originaire du Gard.

Le centre de soins de Tonneins a la chance et la particularité d'avoir deux enclos adaptés pour les animaux aquatiques et semi-aquatiques. Nous possédons deux volières avec bassins de 180 m<sup>2</sup> chacune. Ce qui est rare car en France, seulement 2 autres centres de soins sont adaptés à la réhabilitation de la loutre d'Europe et du vison d'Europe.

Ce sont donc les deux espèces où exceptionnellement nous intervenons sur toute la France.

Les lieux d'interventions du centre de soins sont :

- Le Lot-et-Garonne
- La Dordogne
- La Gironde
- Le Lot
- Le Tarn-et-Garonne
- Le Gers
- La Haute-Garonne
- Les Landes
- La Charente
- Les Pyrénées-Atlantiques
- Le Loir-et-Cher
- Tous les départements couverts par les aires de répartitions de la loutre et du vison

## Le relâché

### a- Les objectifs du relâcher

Les centres de soins luttent contre l'impact de l'humain sur la biodiversité. Les principales causes d'accueils sont directement liées aux activités humaines : les chocs véhicules, les chocs vitres, le dénichage, la destruction des habitats (abatage des arbres, des haies).

Notre objectif en relâchant les animaux que nous avons soignés et/ou élevé est de réduire l'appauvrissement de la biodiversité et de renforcer les populations des espèces de la faune sauvage que nous prenons en charge.

## b- Les conditions de relâcher d'un animal

Pour pouvoir relâcher un animal soigné au centre de soins dans son milieu naturel, plusieurs facteurs entrent en jeu.

Son état de santé : il faut s'assurer que l'individu est en bonne santé, qu'il se déplace sans handicap vital (membre paralysé, séquelle neurologique) et qu'il ne présente pas de risque de contamination bactériologiques et parasitaires.

Son comportement : l'animal doit avoir un comportement de fuite lorsqu'il est en présence de l'Homme. L'animal doit être capable de se percher, de se cacher, de rechercher sa nourriture, de s'alimenter et de s'entretenir seul.

Le lieu de relâché : le plus favorable est de relâcher l'animal sur le lieu même de sa découverte. Si cela n'est pas possible, le site doit être choisi selon les besoins de l'animal. Il faut également prendre en compte de ne pas relâcher d'animaux à proximité d'urbanisation, d'axe de circulation ou de ligne électrique.

Les espèces migratrices : elles doivent être relâchées avant leur migration afin qu'elles aient la chance de rejoindre un groupe. Lorsque cela est possible, il faut les relâcher proche d'un groupe de leur espèce.

## c- Les différentes formes de relâché

- Le taquet

La méthode du taquet est une méthode douce et progressive. Le but de celle-ci est de placer un enclos sur le lieu de relâcher de l'animal. Dès que cela est possible, l'animal doit être transféré dans cet enclos qui sera d'abord fermé pour qu'il s'habitue à son environnement, puis ouvert lorsque l'animal sera autonome et relâchable (bonne remise en forme). Il pourra par la suite entrer et sortir comme bon lui semble. De la nourriture doit être apportée dans cet enclos jusqu'à ce que l'animal arrête d'y venir, ce qui sera le signe qu'il est totalement indépendant et qu'il n'a plus besoin de l'aide des soigneurs pour se débrouiller. Lorsqu'on apporte la nourriture, l'animal ne doit pas avoir de contact visuel avec les soigneurs. Pour ce faire, on peut utiliser des trappes. Si le système d'enclos ne peut pas être fait, plusieurs autres façons de créer un taquet sont possibles, par exemple la création de placettes de nourrissage où les animaux pourront venir se servir.

Cette méthode est à utiliser en priorité lorsque l'animal a été élevé à la main ou qu'il est resté un long moment en soins au sein de la structure.

- Le relâché en direct

Cette méthode est plus brutale que le système de taquet. Cela signifie que l'animal est directement relâché dans la nature sans transition autre que celle des volières ou enclos extérieurs.

Cette méthode peut être utilisée pour des adultes qui ont passé peu de temps au sein de la structure.

- Le relâché en présence d'un public

Le relâché d'animaux en présence d'un public a plusieurs objectifs. Le public n'a pas le droit de visiter un centre de soins, c'est pourquoi le relâché public est un bon moyen de sensibiliser les personnes présentes à notre métier et à la faune sauvage qui nous entoure.

Pour un relâché public, plusieurs règles sont mises en place :

- L'animal choisi pour le relâché ne doit pas présenter de stress important ou un comportement combatif.
- La zone du relâché doit se faire à environ 15 mètres du public.

- Le public sera placé derrière le carton pour ne pas créer d'obstacle aux animaux relâchés.
- Le nombre de personnes présentes est limité à 30 personnes maximum.
- Pour le bon déroulement du relâché, plusieurs consignes sont à respecter. Il n'y a pas de contact direct entre les animaux et le public, les personnes présentes doivent être silencieuses, pendant le relâché celles-ci doivent être statiques pour éviter de stresser l'animal, les photos et vidéos sont autorisées sans flash.

## Liste des personnes intervenant dans les transports :

- Les salariés :

Lou Léveillé  
Sarah Lovely Dal'cin

- Le CA du centre de soins :

Christine Salane  
Bernard Perret  
Michel Hoare  
Dominique Michelin

- Les bénévoles du centre de soins :

Elizabeth Bernège : 3 ans d'ancienneté  
Cécile Hauten : 5 ans d'ancienneté  
Jean Cardona : 4 ans d'ancienneté  
Joelle Scusseau : 1 an d'ancienneté  
Virginie Boutet : 1 an d'ancienneté  
Jeanne White : 4 ans d'ancienneté  
Adeline Filhon : 1 an d'ancienneté  
Thompson Debby : 2 ans d'ancienneté  
Rémy Maryline : 2 ans d'ancienneté  
Martine Graziani : 5 ans d'ancienneté  
Thierry Badoz : 1 an d'ancienneté  
Ezilda Quintard : 3 ans d'ancienneté  
Catherine Martiny : 1 an d'ancienneté  
Viviane Battistella : 1 an d'ancienneté  
Luce Gheerbrant : 1 an d'ancienneté  
Virginie Delsol : 2 ans d'ancienneté  
Richard Savignol : 1 an d'ancienneté  
Marie Guilhempourqué : 1 an d'ancienneté  
Maurice Pocheron : 2 ans d'ancienneté  
Ksir Vlastar : 3 ans d'ancienneté  
Marina Baldini : 3 ans d'ancienneté  
Audrey Dal Molin : 6 mois d'ancienneté  
Catherine Prade-Desplat : 3 ans d'ancienneté  
Agnès Merlo : 4 ans d'ancienneté

Tous nos bénévoles ont reçu une formation concernant la manipulation des animaux sauvages en détresse ainsi que le protocole de transport des animaux.